



Prestation de service ou vente

Par **lilou**, le **07/04/2010** à **13:22**

Bonjour,

je suis actuellement en création d'entreprise et une question se pose à moi, la plus importante, puisqu'elle concerne le côté fiscal et économique de l'entreprise.

ma société regroupe 2 activités en son sein

la première et principale activité est de créer et de diffuser des événements

(tels que salons; soirées dansantes; vernissages; soirées à thèmes...) mais à MON initiative. Je décide de quelle soirée, quel prestataire, quel endroit.....

La seconde c'est organisatrice d'événements pour les particuliers ou pour les entreprises (mariage, anniversaire, baptême, meeting, ou tout événement festif)

Dans ce dernier cas je sais que ceci est considéré comme de la prestation de service

Mais en tant qu'auto-entrepreneur comment dois-je déclarer ma principale activité?

Suis-je prestataire, alors que personne ne m'a embauché?

Ou dois-je déclarer de la vente puisque au fond je vend mes soirées?

Merci de bien vouloir m'éclairer ces réponses sont fondamentales pour moi puisque prestataire

c'est 32100 HT de CA à ne pas dépasser

alors que vente c'est 80000 HT de CA

Merci de votre aide